

**Comptabilité - Exercice 1997 - Ouvertures de crédits reprises au Budget  
par décisions modificatives - Crédits complémentaires - Affectation partielle  
de l'excédent du Compte Administratif 1996**

**M. LE MAIRE, Rapporteur :** Il est proposé au Conseil Municipal d'inscrire au Budget de l'exercice courant par décisions modificatives les crédits nécessaires à la passation d'opérations d'ordre et à divers ajustements budgétaires que nous retrouvons quasiment à chaque séance, et de doter également certaines lignes de compléments de crédits.

Les compléments de crédits demandés en dépenses qui s'élèvent à 4 302 223,59 F, seront nécessaires au bon fonctionnement des services d'ici la fin de l'exercice ou permettront de réaliser certaines actions qui n'étaient pas prévisibles lors de l'élaboration du Budget Primitif. Ils seront financés :

- pour 3 651 459,59 F par un prélèvement sur l'excédent du Compte Administratif 1996 restant à affecter soit 7 554 008,83 F. Après cette reprise, l'excédent disponible pour une affectation ultérieure s'élève à 3 902 549,24 F.

- pour 100 000 F par transferts de crédits du compte de dépenses imprévues investissement inscrit au chapitre 918 du Budget Primitif 1997. Les crédits disponibles pour une affectation ultérieure s'élèvent à 31 500 F.

- pour 550 764 F par transferts de crédits du compte de dépenses imprévues fonctionnement inscrit au chapitre 940 du Budget Primitif 1997. Les crédits disponibles pour une affectation ultérieure s'élèvent à 126 597 F.

Ces différentes propositions sont regroupées dans les tableaux ci-après, à savoir :

I - Votes de crédits nécessaires à la passation d'opérations budgétaires d'ordre et repris au Budget par décisions modificatives

II - Votes de crédits induits par divers ajustements budgétaires en dépenses et en recettes et repris au Budget par décisions modificatives

III - Mise en place de crédits complémentaires par décisions modificatives.

## I - Votes de crédits nécessaires à la passation d'opérations budgétaires d'ordre

Imputations	Libellés	Votes de crédits repris au budget par décisions modificatives	
		Dépenses	Recettes
90 81 2182 00508 35000	<b>Opérations d'ordre CTB (TVA)</b> <b>Lettre CTB du 03/09/1997 - Transfert du droit à déduction</b> Transports collectifs internes - Autres immobilisations corporelles - Matériel de transport - Domaine de la voirie		389 306,17
90 81 2182 82002 35000	Transports collectifs internes - Autres immobilisations corporelles - Matériel de transport - Emploi du versement-transport		796 953,47
90 81 2188 00508 35000	Transports collectifs internes - Autres immobilisations corporelles - Domaine de la voirie		13 564,48
90 81 2313 00508 35000	Transports collectifs internes - Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Domaine de la voirie		5 698,38
90 81 2313 82002 35000	Transports collectifs internes - Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Emploi du versement-transport		11 821,92
910 2762 00508 20200	Opérations sur immobilisations non ventilables - Créances sur transfert de droits à déduction de TVA - Domaine de la voirie	408 569,03	
910 2762 82002 20200	Opérations sur immobilisations non ventilables - Créances sur transfert de droits à déduction de TVA - Emploi du versement-transport	808 775,39	
90 81 2182 00508 35000	<b>Lettre CTB du 06/11/1997 - Transfert du droit à déduction</b> Transports collectifs internes - Autres immobilisations corporelles - Matériel de transport - Domaine de la voirie		255 051,54
90 81 2182 82002 35000	Transports collectifs internes - Autres immobilisations corporelles - Matériel de transport - Emploi du versement-transport		225 609,29

Imputations	Libellés	Votes de crédits repris au budget par décisions modificatives	
		Dépenses	Recettes
90 81 2315 82002 35000	Transports collectifs internes - Installations, matériel et outillage techniques - Emploi du versement-transport		1 362,20
910 2762 00508 20200	Opérations sur immobilisations non ventilables - Créances sur transfert de droits à déduction de TVA - Domaine de la voirie	255 051,54	
910 2762 82002 20200	Opérations sur immobilisations non ventilables - Créances sur transfert de droits à déduction de TVA - Emploi du versement-transport	226 971,49	
910 2762 00508 20200	<b>Lettre CTB du 10/10/1997 - Remboursement de TVA</b> Opérations sur immobilisations non ventilables - Créances sur transfert de droits à déduction de TVA - Domaine de la voirie		472 256,33
910 2762 82002 20200	Opérations sur immobilisations non ventilables - Créances sur transfert de droits à déduction de TVA - Emploi du versement-transport		977 295,18
910 2762 94018 20200	Opérations sur immobilisations non ventilables - Créances sur transfert de droits à déduction de TVA - Terminus bus CTB Planoise		280,97
90 81 2182 00508 35000	Transports collectifs internes - Autres immobilisations corporelles - Matériel de transport - Domaine de la voirie	440 303,53	
90 81 2182 82002 35000	Transports collectifs internes - Autres immobilisations corporelles - Matériel de transport - Emploi du versement-transport	911 408,38	
90 81 2183 00508 35000	Transports collectifs internes - Autres immobilisations corporelles - Matériel de bureau et matériel informatique - Domaine de la voirie	12 689,94	
90 81 2183 82002 35000	Transports collectifs internes - Autres immobilisations corporelles - Matériel de bureau et matériel informatique - Emploi du versement transport	8 540,63	

Imputations	Libellés	Votes de crédits repris au budget par décisions modificatives	
		Dépenses	Recettes
90 81 2188 00508 35000	Transports collectifs internes - Autres immobilisations corporelles - Domaine de la voirie	13 564,48	
90 81 2313 00508 35000	Transports collectifs internes - Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Domaine de la voirie	5 698,38	
90 81 2313 82002 35000	Transports collectifs internes - Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Emploi du versement-transport	57 346,17	
90 81 2313 94018 33000	Transports collectifs internes - Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Terminus bus CTB Planoise	280,97	
	<b>TOTAL</b>	<b>3 149 199,93</b>	<b>3 149 199,93</b>

## II - Votes de crédits induits par divers ajustements budgétaires en recettes et en dépenses

Imputations	Libellés	Votes de crédits repris au budget par décisions modificatives	
		Dépenses	Recettes
	<b>BUDGET PRINCIPAL</b>		
913 1641 00506 20200	<i>Réintégration du patrimoine du Centre Omnisports de Besançon - Saint-Claude</i> Emprunts - Domaine des finances	4 297 002,00	4 297 002,00
90 251 1021 20200	Sports - Dotations	4 297 002,00	
90 251 1021 20200	Sports - Dotations		5 503 650,00
90 251 21318 00506 20200	Sports - Constructions	5 503 650,00	
938 7866 20200	<i>Reprises sur provisions pour perte de change suite au remboursement anticipé d'un prêt en devises</i> Reprises sur provisions pour dépréciation des éléments financiers		270 946,00
911 1515 20200	Provisions pour pertes de change	270 946,00	
936 766 20200	<i>Comptabilisation des gains de changes suite au remboursement anticipé d'un prêt en devises</i> Gains de change		3 691,00
936766 97146 20200	Gains de change - Gestion active de la dette - Part autofinancée		114 596,00
913 1643 20200	Emprunts en devises	3 691,00	
913 1643 97146 20200	Emprunts en devises - Gestion active de la dette - Part autofinancée	114 596,00	
	<b>TOTAL BUDGET PRINCIPAL</b>	<b>10 189 885,00</b>	<b>10 189 885,00</b>

Imputations	Libellés	Votes de crédits repris au budget par décisions modificatives	
		Dépenses	Recettes
892	<b>BUDGET EAUX</b> Intérêts courus		62 600,00
992	Intérêts des emprunts et dettes - Intérêts courus	62 600,00	
	<b>BUDGET ASSAINISSEMENT</b>		
893	<i>Réajustement d'une aide de l'Agence de l'Eau (cf. Conseil Municipal du 11/12/1995)</i> Complément de dotation - Autre organisme - Travaux divers à la station (télécommande)		54 000,00
893	Installations, matériel et outillage techniques - Travaux divers à la station (télécommande)	54 000,00	

## III - Mise en place de crédits complémentaires

Service	Opérations	Montant des demandes de crédits complémentaires	Financement		
			Votes de crédits repris au budget supplémentaire par affectation partielle de l'excédent du CA 1996	Transfert du compte de dépenses imprévues investissement chapitre 918	Transfert du compte de dépenses imprévues fonctionnement chapitre 940
<b>00300</b> <b>Communication</b>	- Projet CHORUS - Définition d'une stratégie de communication et d'image - Création d'une identité visuelle et sonore 92.653/6236.97032.00300 - Atelier de photocomposition - Renouvellement de matériel PAO 90.022/2188.90004.00300	100 000,00  100 000,00	100 000,00  100 000,00		
<b>10100</b> <b>Informatique et Télécommunications</b>	- Remplacement de matériel (micro-ordinateurs, imprimantes) 90.022/2183.89019.10100 - Cartographie - Acquisition de stations graphiques 90.022/2183.89020.10100 - Achat de 300 postes téléphoniques en remplacement de locations 90.022/2313.89041.10100	1 000 000,00  100 000,00  75 000,00	1 000 000,00    75 000,00	100 000,00	
<b>20200</b> <b>Finances</b>	<i>Cette question fait l'objet d'un rapport spécifique à cette même séance</i> - ZAC de Planoise - Locaux en rez-de-chaussée d'immeuble - Comptabilisation du non-remboursement par la SAIEMB de la 5ème fraction de l'avance en compte d'associé 92.628/65721.78005.20200	549 764,00			549 764,00

Service	Opérations	Montant des demandes de crédits complémentaires	Financement		
			Votes de crédits repris au budget supplémentaire par affectation partielle de l'excédent du CA 1996	Transfert du compte de dépenses imprévues investissement chapitre 918	Transfert du compte de dépenses imprévues fonctionnement chapitre 940
<b>20500</b> <b>Administration Générale</b>	- Reversement à la SICA-GAB de la part de la taxe d'usage encaissée par la Ville et qui doit être affectée aux dépenses de gros entretien de l'abattoir 92.92/73981.90044.20500	173 697,59	173 697,59		
	<i>Cette question fait l'objet d'un rapport spécifique à cette même séance</i> - Abattoir des Tilleroyes - Excédent 1996 du produit de la taxe d'usage - Affectation partielle 92.92/73981.90044.20500	414 040,00	414 040,00		
	<i>Cette question fait l'objet d'un rapport spécifique à cette même séance</i> - Crédits complémentaires pour subventions aux associations à caractère social 92.49/65748.20500	132 000,00	132 000,00		
<b>30100</b> <b>Urbanisme</b>	<i>Cette question fait l'objet d'un rapport spécifique à cette même séance</i> - CHS Novillars - ZAC de Planoise - Aide de la Ville 90.32/2111.97040.30100	502 951,00	502 951,00		
	<i>Cette question fait l'objet d'un rapport spécifique à cette même séance</i> - Extension du CNFPT - ZAC de Planoise - Aide de la Ville 90.15/2111.97041.30100	188 739,00	188 739,00		



Service	Opérations	Montant des demandes de crédits complémentaires	Financement		
			Votes de crédits repris au budget supplémentaire par affectation partielle de l'excédent du CA 1996	Transfert du compte de dépenses imprévues investissement chapitre 918	Transfert du compte de dépenses imprévues fonctionnement chapitre 940
<b>30200 Economie-Emploi-Tourisme</b>	<i>Cette question fait l'objet d'un rapport spécifique à cette même séance</i> - Implantation de la Société MARESCHAL - ZAC La Fayette - Aide à l'immobilier d'entreprises 92.90/65721.91036.30200	768 560,00	768 560,00		
<b>41030 Citadelle</b>	- Gratuits à la Citadelle - Remboursement des entrées 92.239/61558.41030	164 000,00	164 000,00		
<b>41070 Vie des Quartiers</b>	<i>Cette question fait l'objet d'un rapport spécifique à cette même séance</i> - Subvention à l'Association des anciens combattants de la SNCF 92.241/65748.41070	1 000,00			1 000,00
<b>49000 Ecole des Beaux-Arts</b>	- Atelier d'imprimerie de l'école - Remise en état de la presse typographique 92.22/61558.49000	18 000,00	18 000,00		
<b>52020 Musée d'Histoire</b>	- Palais Granvelle - Musée du Temps - Evacuation par bennes des déchets de la cave du Palais Granvelle 90.234/2313.86021.52020	14 472,00	14 472,00		
	<b>TOTAL</b>	<b>4 302 223,59</b>	<b>3 651 459,59</b>	<b>100 000,00</b>	<b>550 764,00</b>

«**M. BONNET** : J'ai vu que parmi les ouvertures de crédits, il était question d'une identité visuelle et sonore pour CHORUS. Est-ce qu'il serait possible d'avoir plus d'éléments sur ce point ?

**M. DUVERGET** : Monsieur le Maire, j'observe que ces ouvertures de crédits sont en nette augmentation par rapport à l'année passée puisqu'on a donc, pour le total nécessaire au bon fonctionnement des services, une ouverture de 4 300 000 F, alors que l'année dernière nous étions à 2,9. Qu'est-ce qui peut expliquer cette augmentation sensible, est-ce des prévisions de fonctionnement qui se trouvent en fait dépassées et qui n'avaient pas été envisagées à leur hauteur ?

**M. LE MAIRE** : Sur la deuxième question, Jacques VUILLEMIN.

**M. VUILLEMIN** : Non, pas du tout. On profite du fait qu'on est dans une situation en fin d'année très favorable puisqu'on dispose d'un solde très positif et on anticipe certaines dépenses qui ne pèseront plus sur le budget 1998, notamment dans le matériel de téléphonie, remplacement de micro-ordinateurs, etc. Je crois que ça relève de la bonne gestion que d'anticiper les dépenses à venir dans la mesure où on a les moyens de le faire.

**M. LE MAIRE** : Sur le projet CHORUS, Daniel ANTONY.

**M. ANTONY** : Monsieur le Maire, cela fait partie des obligations que nous impose l'Union Européenne : nous devons communiquer sur notre projet, en direction des autres villes de l'Union Européenne. Le groupe de pilotage que je préside, chargé de la communication, a retenu l'agence de communication «Environnement par l'image» d'Arc-et-Senans qui avait déjà réalisé la mise en forme du dossier de candidature CHORUS et nous a donc aidés à remporter la subvention européenne. En plus de ce succès, cette agence a reçu une récompense européenne au titre de la conception d'un annuaire européen. Le groupe de travail s'est donc déclaré favorable à la poursuite du dossier CHORUS avec ce cabinet, je rappelle son nom «Environnement par l'image» d'Arc-et-Senans. Son directeur est M. PIZON et on a demandé à ce cabinet de nous aider à mettre en place un plan de communication».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité moins neuf abstentions, adopte les propositions du Rapporteur.

*Récépissé préfectoral du 22 décembre 1997.*